

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER s'est réuni le 5 novembre 2019, à la Mairie, sous la présidence de M. François RUDEL, Maire.

Les points suivants ont été traités :

TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX ET EXONERATIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **maintient le taux de 5% sur le territoire communal** et le **taux sectorisé de 6% pour le Hameau de la Gondole** et **décide des exonérations suivantes :**

- exonération totale sur les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+),
- exonération totale sur les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
- exonération totale sur les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
- exonération partielle sur les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable : 50% de la surface taxable.

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Décision modificative afin de permettre à une entreprise de percevoir **une avance sur travaux** (5 000 € pour le chapitre 041 – opérations patrimoniales).

TARIFS POUR LA VENTE DU LIVRE « MEZEL, HISTOIRE ET MEMOIRES » DANS LES LIBRAIRIES :

Afin que le livre « Mezel, histoire et mémoires » puisse être vendu en librairies, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants : **20.80 €, 21.00 €, 22.00 € ou 23.00 €** pour l'achat de l'ouvrage par celles-ci.

REFECTION DU CHEMIN DE LA GONDOLE : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'OPHIS:

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de créer un groupement de commandes avec l'OPHIS pour la réalisation des travaux suivants :

- Travaux OPHIS : celui-ci assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux du lotissement : travaux de VRD des voies internes, assainissement et branchements, cheminements piétons et coulée verte.
- Travaux communaux : la commune assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :
 - aménagement du chemin de la Gondole, côté lotissement : VRD et espaces verts hors concessionnaires,**
 - élargissement provisoire du chemin de Chardon en phase chantier,**
 - raccordement Eaux Pluviales vers le lotissement Bel Horizon (hors réfection du cheminement pris en charge par le SIAREC lors du passage des Eaux Usées),**
 - enfouissement des réseaux chemins de la Gondole.**

Le groupement de commandes permettra d'éviter l'intervention de différentes entreprises et de réduire le coût des travaux d'aménagement. L'OPHIS sera chargé du rôle de coordonnateur.

Le coût estimé des travaux communaux est de 232 904,32 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA REQUALIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **solliciter à la Région, à hauteur de 100 000 €.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : Coût total :	466 575,70 € HT
<u>Recettes :</u>	
-DETR 2019 :	153 450,00 €
-FEDER :	85 575,36 €
-Région 2019 :	100 000,00€
TOTAL :	339 025,36 €
<u>Autofinancement (27%) :</u>	127 550,34 € HT

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-11, EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ÉCHANGE AVEC SOULTE DE LA PARCELLE ZC123 CONTRE LES PARCELLES ZC238, ZC425 ET ZC416, SECTEUR DE DALLET :

Dans le cadre d'une réflexion sur le document d'urbanisme et le logement, la commune historique de Dallet a fait l'acquisition de la parcelle ZC 123, située Bas du Chambon, d'une surface de 4220 m² afin d'effectuer un échange contre les parcelles ZC 238, ZC 415 et ZC 416, situées Les Blanchés pour une surface totale de 1380 m².

Le montant de la soulte s'élève à 3740 € que M. Barri s'engage à payer selon un échéancier précis.

DENOMINATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de nommer l'école maternelle : « école maternelle Mathieu-Noël MAZIN », du nom de l'ancien Maire qui a porté le dossier de construction, Maire Honoraire.

ASTREINTES HIVERNALES :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place des périodes d'astreintes et de périodes de permanences **dans le cas d'évènements climatiques (neige, inondation, catastrophe naturelle, ...)** pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires. La période d'astreinte spécifique à la période hivernale est définie **du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante** selon la réglementation en vigueur

CREATION DE POSTES, SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal décide la création de postes :

- pour des avancements de grade (adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à TC et adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 25,95/35^{ème}),
- pour l'emploi permanent de **responsable du pôle « Aménagement, Environnement et Travaux »** (grade technicien),
- pour l'emploi permanent de **policier municipal** (grade adjoint brigadier).

En parallèle, il supprime les postes suivants :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à TC (avancement de grade) ;
- 1 emploi permanent d'adjoint technique, à 25,95/35^{ème} (avancement de grade) ;
- 1 emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet,

Et met à jour le tableau des effectifs disponible au secrétariat de Mairie.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de **créer un poste d'adjoint administratif, à TC, du 01/12/2019 au 31/05/2020 pour exercer des missions d'accueil et de comptabilité.**

ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION 63 :

Pour le même besoin que précédemment et compte tenu de l'urgence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire appel au Service Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

En raison des effectifs attendus au sein des ALSH extrascolaires du territoire, **un poste d'adjoint d'animation contractuel est créé, à temps non complet (11,44/35^{ème}), pour exercer les missions de directrice adjointe.**

MODIFICATION DU RIFSEEP :

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier le taux appliqué au Complément Indemnitaire Annuel, CIA, attribué aux agents communaux. Pour rappel, ce taux est calculé sur l'enveloppe annuelle de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, IFSE, versée mensuellement aux agents communaux ; **il passe de 10% à 20% dès l'année 2019.**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est un nouvel outil contractuel porté par la CAF qui **a pour objet de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.**

Ce dispositif se matérialise par une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La C.T.G. s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Elle renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention pour 5 ans (2019-2023).

SIAEP DE BASSE LIMAGNE : MODIFICATION DE STATUTS :

Accord pour prendre en compte l'adhésion de la commune de Saint-Julien de Coppel, dès le 1^{er} janvier 2020 et pour mettre à jour les statuts suite à la prise de compétence EAU de la communauté de communes Entre Dore et Allier qui se substitue aux communes et à la création de la commune nouvelle de Mur-sur-Allier qui remplace Dallet et Mezel.

PRESENTATION DU PROJET DE LOGEMENTS DES AINES A LA GONDOLE

L'architecte du projet a été retenu (CDR – Ilôt architecture). La construction de 25 logements est programmée très prochainement : 20 logements insérés dans un collectif de 3 modules et 5 pavillons. La salle d'activité, d'une surface de 50 m², est intégrée au centre du projet. Tous les logements possèdent soit une terrasse, soit un jardinet. Ils sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite (donc adaptés aux seniors et aux personnes handicapées). Ils sont équipés en domotique, bénéficient d'une double orientation et disposent d'une place de stationnement (carport).

Concernant les services proposés dans le cadre de cette résidence, les membres du CCAS continuent de travailler en partenariat avec la Mutualité 63 afin que ceux-ci soient de qualité et au meilleur tarif.

PRESENTATION DU TRAVAIL DU PROGRAMMISTE SUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE SPORTIVE ET CULTURELLE ET CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR CE PROJET

Un programmiste a réalisé une étude de faisabilité : le cabinet AD'QUAT (qui travaille régulièrement pour les collectivités et a notamment travaillé sur la salle du Caméléon à Pont-du-Château). Le projet est donc mieux défini et le positionnement sur le site choisi.

Le projet consiste en la construction d'une salle multisports et à vocation de spectacle, à l'intérieur de l'enceinte du plateau sportif existant et bien vivant à la jonction des deux bourgs. A noter que, sur le plateau sportif, il y aurait la possibilité de construire de nouveaux ateliers municipaux et un centre de loisirs extrascolaire commun.

Ce site sera relié par des voies douces. Une étude du Département est en cours pour créer un lien avec Dallet, le long de la RD1 et des voies douces intérieures au village se bouclent au fil des années. Le Département étudie également un « tourne à gauche » à l'intersection de la RD1 pour sécuriser le carrefour.

Subventions envisagées, en l'état actuel :

-FEDER : le prochain plan débute en 2020. Souhait de l'équipe municipale de faire un bâtiment « modèle », à haute qualité environnementale, avec des matériaux bio-sourcés, une isolation maximale.

-Agence National des Sports

-DETR bonifié 2021 : 225 000 € + DETR 2022 : 150 000 €

-DSIL

-Région : sur le nouveau Contrat Ambition Région : 420 000 €

-FIC exceptionnel : 203 700 €

-Fédération du Foot (sur les vestiaires uniquement).

Prochainement un groupe projet sera créé afin d'affiner ces propositions. Celui-ci sera constitué d'élus mais également de membres d'associations sportives du territoire.

INFORMATION SUR LE PLUiH :

Lors de sa séance du 21 octobre dernier, le Conseil communautaire a approuvé le PLUiH. **Il devrait être opposable aux particuliers dès le 12 novembre prochain.**

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2018 DU SIAEP DE BASSE LIMAGNE ET DU S.B.A.